

## LISTE DE DANIEL VALÉRO “GENAS, C’EST VOUS”

Évoquons, dans cette tribune, un sujet complexe et particulièrement clivant : celui de la prostitution et de la présence, à Genas, de travailleuses et travailleurs du sexe. D’abord pour rappeler que la loi française du 13 avril 2016 interdit l’achat d’acte sexuel afin de lutter contre le proxénétisme et la traite des êtres humains. Peu appliquée, cette loi n’est certainement pas parfaite, mais elle existe. À Genas, en raison de l’augmentation du nombre de camionnettes dédiées à la prostitution, nous avons pris un arrêté, en 2022, pour interdire le stationnement de ces véhicules. Récemment, une association a contesté cet arrêté devant le tribunal administratif de Lyon. L’avis, rendu au printemps, a conclu à son annulation aux motifs que l’interdiction de stationnement est une discrimination et que les éléments fournis étaient insuffisants pour justifier de troubles à l’ordre public. Rappelons que ces véhicules,

pour la plupart installés dans notre zone industrielle proche du quartier de Ratabizet, sont très repérables et identifiables. N’ayant pas le pouvoir d’intervenir plus directement, nous avons chargé notre police municipale d’enquêter pour démontrer que les conditions d’exercice de ces travailleuses du sexe sont sanitaires déplorablement et que des solutions plus dignes sont à trouver. Une nouvelle fois, il apparaît que les problèmes sont pris à l’envers ! Ce que nous souhaitons, c’est que l’État agisse contre un système prostitutionnel d’une violence inouïe tout en accompagnant au mieux les hommes et les femmes pratiquant la prostitution. La justice ne nous a pas donné raison ; nous continuerons néanmoins à agir !

Nous souhaitons aussi revenir sur un combat particulièrement déterminant pour l’avenir de notre commune : celui de la révision en cours du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

de l’agglomération lyonnaise, qui fixera pour les deux prochaines décennies les orientations d’aménagement d’un territoire englobant la Métropole de Lyon, mais aussi nos villes de la Communauté de Communes de l’Est Lyonnais (CCEL) et le Pays de l’Ozon. En raison des enjeux qu’il revêt – en matière d’habitat, de mobilités, d’économie, d’environnement, d’agriculture, d’alimentation... – ce travail de révision s’annonce d’une grande complexité et génère d’ores et déjà d’intenses débats entre les élus, car nous n’avons pas, ici dans l’Est lyonnais, les mêmes problématiques que dans la Métropole de Lyon. Daniel Valéro, notre chef de file et maire de Genas, assiste à toutes les réunions du Sepal et anime plusieurs groupes de travail. Récemment, à l’occasion d’une entrevue avec Bruno Bernard, président de la Métropole de Lyon, il a abordé, accompagné par Paul Vidal, toutes les questions que les élus locaux se posent

pour la CCEL et l’Ozon. Bruno Bernard s’est voulu rassurant, mais il a laissé entendre qu’il souhaitait être associé aux travaux sur l’avenir de la Plaine de Saint-Exupéry, un territoire rassemblant vingt-quatre communes et neuf intercommunalités, dont notre CCEL. Cette insistance positionne la Plaine de Saint-Exupéry à la hauteur de ces multiples enjeux : économiques, de hub international, d’accessibilité et en matière d’environnement pour préserver les ressources naturelles et agricoles. Nous devons donc rester intransigeants sur les positions que nous revendiquons depuis des années : un modèle de développement urbain raisonné, refusant une extension immobilière massive. Profitons, enfin, de cette tribune pour saluer l’arrivée de Bertrand Bourdet comme 9<sup>e</sup> adjoint en charge des travaux.

**Liste de Daniel Valéro,  
“Genas, c’est vous”**

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d’information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l’expression des conseillers n’appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d’application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur ».